

Copies :

- ◆ Composantes,
- ◆ Départements
- ◆ Laboratoires

Copies :

P. SAINT CYR	Suzanne PONTIER
M-H. FIQUET	Christian RÉGNAUT
F. TAVERNIER	Marie-Claude BILLON
B. JACQUET	Luc HITTINGER
J. PRIGENT	Marcel PARIAT

Objet : Projet d'Établissement de Paris 12

Références : Projet de Chapitres Recherche et Formations
Projet « Axes Opérationnels » (3 volets)

Créteil, le 8 avril 2008

[*lettre ouverte*]

Chère Collègue Présidente,

La vive accélération du processus d'élaboration et d'adoption du Projet Quadriennal de ces derniers jours nous conduit à émettre les remarques et demandes suivantes portées à la connaissance des élus et des collègues.

Sur le calendrier du Projet Quadriennal

La diffusion aux membres du CA des textes relatifs aux trois volets des Axes Opérationnels intitulés « *Moyens d'une politique scientifique et pédagogique* », ainsi que « *Gouvernance* » et « *Université pluridisciplinaire* » est intervenue au cours de l'après midi du vendredi **4 avril** dernier. Il était donc tout à fait prématuré que soit soumis tout ou partie de ces textes au vote des Conseils réunis cette semaine : le CS réuni le lundi 7 avril, le CEVU et le CA réunis les 10 et 11 avril.

Une telle manière de faire n'est à l'évidence pas respectueuse du rôle des conseils et de la responsabilité de leurs membres qui, sur les enjeux considérables de ce Projet, ont des comptes à rendre à leurs mandants. C'est aussi méconnaître qu'en plus de leurs mandats électifs, les élus poursuivent leurs activités d'enseignement et de recherche et ne peuvent suivre le rythme accéléré de ce calendrier d'adoption du Projet.

Une raison supplémentaire à l'appui d'un **décal additionnel** est que la diffusion a été opérée de façon segmentée : ainsi les élus du CS, qui sont pourtant concernés par ce volet sur le fond, n'ont pas eu communication du texte relatif aux formations. En outre, très peu d'éléments ont été mis en ligne sur l'intranet pour consultation par les collègues désirant en savoir plus.

Par ailleurs, au-delà de la consultation nécessaire de leurs mandants, comment les élus pourraient-ils déterminer leur vote alors qu'ils n'ont pas eu communication de la teneur des rapports d'expertise sur les unités de recherche, tandis que ces informations étaient diffusées les fois précédentes ? Nous avons appris hier que certains rapports initiaux de l'AERES n'étaient même pas encore arrivés. Il en est de même s'agissant des rapports internes sur les projets de maquettes de formations. Faute d'avoir connaissance de ces éléments, les élus seraient amenés à voter sur des orientations sans éléments d'appréciation sur le paysage des équipes et des cursus qui se dessine.

Certes, les **trames** des textes initiaux du Projet Quadriennal Recherche et du chapitre Formations avaient été diffusées respectivement courant mars et fin mars. Une version du Quadriennal Recherche annotée par les élus CCR – SNASUB avait d'ailleurs été transmise à la Direction. Une part – très modeste – des suggestions ainsi formulées a été intégrée dans le document Recherche du 4 avril. Mais nous n'avons pas été entendus sur les questions les plus importantes telles que : ne pas solliciter l'attribution du budget global ni des autres « *nouvelles compétences* » – vu les dérives auxquelles cela nous expose – ; faire apparaître la richesse des activités de recherche de tous les enseignants chercheurs de l'établissement quel que soit le site de l'équipe dont ils font partie ; mettre en place une décharge systématique de tous les enseignants-chercheurs recrutés ; conférer au PRES un caractère coopératif et non substitutif.

De même, nous avons communiqué une version annotée de la trame du texte transversal « *Axes Opérationnels* ». L'examen de sa déclinaison actuelle en trois chapitres développés avec nombre de nouvelles précisions requiert du temps, ne serait-ce que pour l'indispensable concertation avec nos **mandants**.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît déraisonnable d'acter dès la présente semaine par des votes des membres des Conseils l'état dans lequel se trouvent encore lesdits textes nécessitant assimilation, analyse, discussion et correction, avec leurs Annexes.

Sur les dérives liées aux « *nouvelles compétences* » :

L'idée de reprendre la gestion des salaires des chercheurs des EPST (CNRS, INSERM, ...) pour les faire aussitôt gérer par un organisme externe nous paraît franchement inopportune. Le commentaire de l'exécutif disant : « *vous comprenez bien que nous ne savons pas faire quelque chose de si compliqué* » corrobore notre appréciation sur cette opération *transfert – externalisation* qui, en outre, induit des coûts de prestation externe, à l'instar de la dévolution de la « *masse salariale* ». Notre université ne doit pas s'aligner sur les attaques malveillantes contre les EPST auxquelles s'est livrée la ministre V. Pécresse, ni sur la charge grossière du président N. Sarkozy parlant à Orsay de « *vieux statut mité* » des chercheurs et de « *système invraisemblable* » de la recherche en France. Sans viser aucunement le statu quo, nous n'acceptons pas de voir nier, en conformité avec les vues de la tutelle sur les **U.M.R.**, ce que nous apportent les EPST en matière de gestion, obtention de brevets, montages de projets financiers, bibliographie, etc.

Sur l'offre de formation :

Un premier ensemble de remarques et de demandes est ici formulé suite aux réunions sectorielles auxquelles nous avons participé.

◆ **Pôle « *Droit, Economie/gestion, Administration* » (dit pôle « *tertiaire* »)** : lors de la réunion du 31 mars, la question a été posée de l'intégrité des 4 mentions de licence portées par la Faculté Sciences Éco. Gestion, d'intitulés bien référencés. Le Doyen de cette Faculté a indiqué que le Comité de Direction avait choisi leur suppression conduisant à une seule mention « *Économie – Gestion* ». Notre mandat électif stipule qu'aucune mention ne doit être supprimée sans **bilan** largement concerté. Nous demandons que cette question soit arbitrée au niveau de l'établissement, d'autant plus que les directives initiales du VP-CEVU avaient été comprises comme excluant un maintien des 4 mentions, ce qui a été démenti par la suite. Bien au-delà du périmètre d'une composante ou d'un pôle, le maintien des mentions (en S.E.G comme en AEI) est une question d'intérêt général concernant au premier chef les collègues, les jeunes et la population.

◆ **Pôle « *Langues, Cultures et Formation* »** : la question controversée du portail « *unique* » ou « *multiple* » de la Licence Lettres et Sciences humaines relève selon nous du même type d'arbitrage au niveau de l'établissement. Nous avons déjà fait connaître notre opposition à la formule du portail unique, pour son aspect démotivant et mutilant et pour son caractère ségrégatif à l'endroit de certains publics qu'il est censé épauler. Les éléments de culture générale gagnent plutôt à être **contextualisés** dans le cadre de la thématique choisie par l'étudiant sans sacrifier les apports disciplinaires. L'option d'un « *socle préalable des fondamentaux* » fait aussi l'objet de vives critiques dans d'autres secteurs d'enseignement où le ministre Xavier Darcos voudrait l'imposer comme modèle unique. S'agissant enfin des formations relevant de l'IUFM, nous avons déjà souligné la nécessité que soit reconnu dans ce pôle tout l'éventail des champs disciplinaires concernés, y compris les contenus scientifiques et technologiques.

◆ **Pôles « *Biologie – Santé* » / « *Langues, Cultures et Formation* »** : au croisement de ces 2 pôles se trouvent les cursus liés au Sport et aux APS. À cet égard, nous n'avons pas de nouvelles de nos demandes tendant à rétablir en STAPS [L1 – L2 – L3] les enseignements de **Physiologie** du Mouvement, et à doter cette thématique des moyens de son développement, aux côtés des autres thématiques de cette filière de formation. Enfin, la mise en place au niveau Master d'une mention STAPS est-elle bien programmée ?

◆ **Pôle « *Maths-STIC et Sciences de l'ingénieur* »** : nous rappelons ici notre demande que soit rendue possible la mise en place de parcours L1 – L2 dédiés à la réussite des bacheliers technologiques s'engageant en licence dans la mention « *Sciences pour l'Ingénieur* ». Une telle formule, qui a déjà existé à Paris 12 (certains ont intégré des L3, des Masters, des écoles d'ingénieur, ...) doit pouvoir s'appuyer sur les acquis spécifiques et les **éléments de réussite** de ces jeunes dans leur parcours scolaire antérieur (projets tuteurés sur des sujets industriels croisant bases scientifiques et technologie, ...). Elle est bien distincte de celle du semestre de consolidation plutôt destiné à revisiter les notions de base pour des bacheliers S en difficulté au cours du semestre S1.

◆ **Pôles « *Maths-STIC et Sciences de l'ingénieur* » / « *Biologie – Santé* »** : l'université doit pouvoir proposer sur 2009–2012 des formations d'ingénieur dans des domaines porteurs comme la Mécatronique aux applications très diverses (transports, aéronautique, médical, ...).

◆ **Tous pôles** : la question d'une mise en place à Lieusaint (Sénart) d'une offre de formation hors IUT dès le niveau L est sensible sachant les incertitudes qui ont défrayé la chronique sur le désengagement de l'État dans la **Seine-et-Marne Sud** du temps de la direction de J-M. Monteil. Cela d'autant plus que notre offre de formation scientifique L1-L2 [*thématique STPI, options Mécatronique & Biotechnologies*) avait été brutalement supprimée dès la rentrée 2005. Les choix de Paris 12 sur cette implantation territoriale seront attentivement observés par les partenaires concernés du SAN de Sénart, de la FCPE 77 et du Conseil Général notamment [<http://p12s77.free.fr>], qui avaient publiquement soutenu nos démarches en 2005. Rappelons à ce propos la répartition du Député-Maire Guy Geoffroy qui avait reçu l'un de nos élus : « *Le prochain président devra être sénartais, c'est-à-dire aimer Sénart* » ...

Il serait opportun que les différents volets du projet quadriennal aient, comme par le passé, l'assentiment d'une grande majorité d'élus des conseils. Nous n'en prenons pas le chemin, comme le montre le vote « *indicatif* » lors du Conseil Scientifique d'hier. Notre position sera fonction des réponses précises qui nous seront apportées sur les différents points ci-dessus. Avec nos sincères salutations,

Les Élu.e.s des Listes « **Coopérations – Collégialité – Réussite** » soutenues par le SNESUP, SLR et le SNCS.

Les Élu.e.s des Listes « **SNASUB & Sympathisants** ».